



TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13 MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN

Espace Glazik –BP 21
29700 PLOMELIN - FRANCE

Tél : 02-98-52-58-20

E-mail : mondial.pupilles.plomelin@orange.fr

Site web : <http://mondialplomelin.net>

TOURNOI MONDIAL PUPILLES A ONZE DE PLOMELIN

SECTION FEMININE

8EME EDITION DU 18 AU 21 MAI 2023

(JOUEUSES NEES ENTRE LE 01/01/2009 ET LE 31/12/2011)

Catégories U12 U13 U14

REGLEMENT SPORTIF 2023

ARTICLE 1 :

A l'initiative de l'A.S. PLOMELIN et des 11 clubs organisateurs, et sous couvert de la FIFA, l'UEFA et de la Fédération Française de Football, la ligue de Bretagne et le district du Sud-Finistère, un tournoi international "pupilles" est organisé les **jeudi 18 vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mai 2023**.

Un tournoi féminin est organisé sur les centres de Quimper, Fouesnant, Ergué-Gabéric et Trégunc.

ARTICLE 2 :

L'organisation du tournoi est confiée à un comité, composé de 18 membres de l'A S PLOMELIN et d'un responsable de chacun des 12 autres centres (Soit 30 membres).

ARTICLE 3 :

Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition.

Chaque équipe participante devra présenter **16 joueuses obligatoirement** et **3 dirigeants**.

Aucune dérogation sur UN EFFECTIF DE JOUEUSES SUPERIEUR ne sera accordée.

ARTICLE 4 :

Les équipes inscrites, au nombre de 32, seront affectées au centre de Quimper ou Fouesnant ou Ergué-Gabéric ou Trégunc.

Formule championnat du jeudi au samedi.

Les 2 premières de chaque centre seront qualifiées pour les ¼ de finale qui auront lieu le samedi en fin d'après midi.

(Voir Tableau en fin de règlement)

Les vainqueurs des 1/4 finales seront qualifiés pour les ½ finales qui auront lieu le dimanche matin à Plomelin.

Toutes les équipes sont assurées de jouer 3 jours complets.

ARTICLE 5 :

Chaque équipe s'engage à participer et à assister à la grande fête finale du dimanche après-midi, où aura lieu la distribution des trophées, coupes, médailles et autres récompenses.

ARTICLE 6 :

Les équipes participantes seront hébergées et nourries du mercredi soir au dimanche midi ou lundi matin inclus (selon les horaires de départ). L'accueil des équipes se fera le mercredi en fin de journée ou en soirée à raison de 2 enfants par famille, ainsi que les 3 dirigeants. En cas de problème extra sportif ; il est **OBLIGATOIRE DE POURVOIR JOINDRE UN DIRIGEANT DE L'EQUIPE EN PERMANENCE**. En aucun cas les Centres ne peuvent être tenus **responsables A LA PLACE DES DIRIGEANTS D'EQUIPES**.

ARTICLE 7 :

Chaque équipe devra faire connaître, dès le tirage au sort, et au plus tard le 31 mars, la liste des participants et des 3 responsables, et ce auprès du Responsable du Centre d'affectation, qui prendra contact avec elle.

ARTICLE 8 :

La vérification de l'identité et de la catégorie d'âge (voir la tranche d'âge sur la lettre d'invitation) sera effectuée dès l'arrivée des équipes, par le comité organisateur ou le responsable du centre, (présentation des licences et cartes d'identité, ou passeport et autorisation des clubs pour les joueuses extérieures). **Il sera remis à chaque joueuse un bracelet de couleur orange à garder au poignet durant la durée du tournoi.**
Ce bracelet servira de billet d'entrées au stade le dimanche.
De même pour 3 dirigeants : bracelet de couleur bleue.

ARTICLE 9 :

Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, responsabilité civile des joueuses et accompagnateurs, le comité déclinant toute responsabilité à cet égard. En cas d'hospitalisations ; la facture sera à régler par le club engagé. Dans ce cas une fiche d'hospitalisation ou de consultation vous sera remise par le responsable de centre.

ARTICLE 10 :

Les arbitres seront désignés par le district du Finistère ; mais peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal sera obligatoirement un arbitre officiel. L'arbitrage sera celui en vigueur à la FIFA. S'agissant d'un tournoi officiel, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeants et joueurs sur et hors terrain, etc.) seront prises sur le champ par les responsables du centre en concertation avec le corps arbitral et éventuellement le Comité Directeur du Mondial

Dans le cadre du jeu :

2 cartons jaunes ou 1 carton rouge : Suspension automatique pour le match suivant.

Dans ce cas : le bracelet doit être coupé immédiatement.

ARTICLE 11 :

Une feuille de match sera établie pour chaque équipe et sera valable pour la durée du tournoi. Le dirigeant devra y inscrire : nom, prénoms, date de naissance des 16 joueuses. Elle sera contrôlée par 1 délégué du centre.

Toutes les joueuses seront autorisées à rentrer en cours de jeu. Les joueuses) remplacées peuvent continuer en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Seules les remplaçantes et 3 encadrants sont autorisés sur le banc de touche (Bracelet au poignet)

Toute réserve sur la qualification d'une joueuse devra être consignée sur la feuille de match, avant le début de la rencontre. Toute réserve d'ordre technique en cours de match devra être consignée sur la feuille de match, à l'issue de la partie.

Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée sévèrement et pourra aller jusqu'au déclassement de l'équipe concernée.

Les joueuses devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi.

ARTICLE 12 :

Le classement se fera par point :

- 3 par match gagné.
- 1 par match nul.
- 0 par match perdu.

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue des 3 journées, l'équipe ayant la meilleure différence de buts sera classée première. En cas d'égalité, priorité à la meilleure attaque.

En cas de nouvelle égalité, le classement sera déterminé par la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes.

Si ce procédé n'est pas décisif, il sera fait appel aux tirs au but.

ARTICLE 13 :

Toutes les rencontres se disputeront en 2 périodes de 10 minutes, séparées par un temps de repos de 5 minutes.

ARTICLE 14 :

La finale se terminant sur un score nul sera suivie par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de la FIFA. Dans chaque série, 5 joueuses différentes, choisies parmi les joueuses ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied.

L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.

ARTICLE 15 :

Les équipes de clubs ont la possibilité de présenter **5 joueuses** (maximum) licenciées dans d'autres formations, sous réserve :

- Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi.
- De la présentation des licences, accompagnées de l'autorisation des clubs concernés.

Ces dispositions ne concernent que les équipes de clubs et non les sélections.

ARTICLE 16 :

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleur buteur.

Un coefficient de pondération sera affecté dans les centres présentant exceptionnellement un nombre différent d'équipes (cas d'un désistement tardif, par exemple).

ARTICLE 17 :

Toute dégradation des installations dans les différents centres sera à la charge du club fautif.

ARTICLE 18 :

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, si besoin est. Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure

Le comité directeur,

Programmation des ¼ de finales :

Centre de Quimper : Groupe A (A1 A2)

Centre de Fouesnant : Groupe B (B1 B2)

Centre d'Ergué-Gabéric : Groupe C (C1 C2 ')

Centre de Trégunc : Groupe D (D1 D2)

Match 1 : A1 – B2

Match 2 : B1-A2

Match 3 : C1 –D2

Match 4 :D1 C2

Programmation des ½ finales :

Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 3

Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 4